



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
31 août 2010

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du développement social

Deuxième session

Bangkok, 19-21 octobre 2010

Ordre du jour provisoire annoté révisé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité du développement social (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen des tendances régionales et des questions émergentes dans le domaine du développement social, en particulier la protection sociale pour les groupes sociaux les plus vulnérables.
5. Thème : intégration du handicap dans l'action en faveur du développement régional en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Intégration du handicap dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
 - b) Intégration du handicap dans les plans et stratégies nationaux de développement économique et social;
 - c) Intégration du handicap dans le développement des infrastructures et les technologies de l'information et de la communication;
 - d) Femmes handicapées;
 - e) Enfants handicapés.
6. Examen de la situation concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique.

7. Préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).
8. Examen de l'orientation future du programme de travail.
9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

Le programme de la cérémonie d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté révisé (E/ESCAP/CSD(2)/L.1/Rev.1)

Le Comité adoptera l'ordre du jour provisoire avec les modifications éventuelles.

4. Examen des tendances régionales et des questions émergentes dans le domaine du développement social, en particulier la protection sociale pour les groupes sociaux les plus vulnérables

Documentation

Tendances régionales et questions émergentes dans le domaine du développement social, en particulier la protection sociale pour les groupes sociaux les plus vulnérables (E/ESCAP/CSD(2)/1)

Le Comité passera en revue les tendances régionales et les questions émergentes dans le domaine du développement social, en particulier l'expérience des pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et programmes de protection sociale. Le Comité sera saisi du document de travail E/ESCAP/CSD(2)/1, qui examine les faits récents concernant le renforcement des politiques et programmes de protection sociale destinés aux groupes les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées. Les disparités entre les pays et à l'intérieur des pays ainsi que l'apparition de nouveaux risques et vulnérabilités, y compris l'impact de la crise économique, les changements climatiques et les problèmes de sécurité alimentaire et énergétique, représentent des défis importants pour les familles, les communautés et les gouvernements. Les pays de la région de la CESAP ont adopté diverses stratégies de protection sociale destinées à atténuer

l'impact de ces nouveaux risques. Le document analyse ces risques et les mesures prises par les pays de la région au bénéfice des groupes les plus vulnérables, en particulier les personnes handicapées.

5. Thème : Intégration du handicap dans l'action en faveur du développement régional en Asie et dans le Pacifique

- a) Intégration du handicap dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement
- b) Intégration du handicap dans les plans et stratégies nationaux de développement économique et social
- c) Intégration du handicap dans le développement des infrastructures et les technologies de l'information et de la communication
- d) Femmes handicapées
- e) Enfants handicapés

Documentation

Intégration du handicap dans l'action en faveur du développement régional en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CSD(2)/2)

Les problèmes rencontrés par les personnes handicapées concernent de nombreux secteurs, ce qui exige une participation et des actions plurisectorielles et pluriministérielles. Le document E/ESCAP/CSD(2)/2 examine dans quelle mesure les problèmes posés par le handicap ont été intégrés dans les législations, politiques et plans nationaux. Il passe aussi en revue les récents efforts entrepris par les gouvernements et le système des Nations Unies pour intégrer le handicap dans les procédures de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que dans certains domaines tels que le développement des infrastructures, y compris l'application des lois et règlements en matière de conception universelle, et les technologies de l'information et de la communication. Enfin, le document met l'accent sur les multiples problèmes de discrimination auxquels sont confrontées les femmes et les filles handicapées.

Le Comité souhaitera peut-être mettre en commun les bonnes pratiques dans les domaines susmentionnés et donner des directives au secrétariat quant à l'orientation future de son action, y compris concernant les produits qui pourraient figurer dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013.

6. Examen de la situation concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique

Documentation

Rapport sur la situation concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/CSD(2)/3)

Le Comité souhaitera peut-être examiner la situation concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique. La Convention, adoptée le 13 décembre 2006 et entrée en vigueur le 3 mai 2008, est le premier traité international spécifiquement consacré au handicap avec pour objet de protéger et de promouvoir les droits des personnes handicapées.

Au 7 juin 2010, 145 pays avaient signé la Convention et 87 l'avaient ratifiée. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, 30 pays l'ont signée et 18 l'ont confirmée, l'ont ratifiée ou y ont adhéré.

Le document E/ESCAP/CSD(2)/3 fournit les informations nécessaires aux délibérations du Comité. Le document analyse les progrès accomplis par les États membres de la CESAP en vue d'harmoniser leur législation nationale avec la Convention et examine les principaux problèmes et obstacles rencontrés dans l'application de la Convention. L'attention du Comité sera également appelée sur l'importance de la coopération internationale, y compris les programmes de développement internationaux intégrant le handicap, laquelle joue un rôle majeur dans la promotion des droits des personnes handicapées.

7. Préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)

Documentation

Rapport de la Réunion d'experts et consultation avec les parties concernées pour examiner la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012): Cadre d'action de Biwako (E/ESCAP/CSD(2)/4)

Rapport de la Réunion d'experts et consultation avec les parties concernées pour examiner la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012): Cadre d'action de Biwako (E/ESCAP/CSD(2)/INF/4)

Rapport de la Réunion des hauts responsables CESAP/Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés (APCD) consacrée à la coopération Sud-Sud en matière de handicap (E/ESCAP/CSD(2)/INF/5)

La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) se tiendra au cours de l'année 2012, conformément à ce qui a été prescrit par la Commission dans ses résolutions 64/8 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique, 65/3 relative à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), et 66/11 sur les préparatifs au niveau régional de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012). La Réunion devrait largement influencer sur l'évolution et l'orientation de la coopération régionale pour ce qui est de faciliter le respect des droits et le développement des personnes handicapées au-delà de 2012.

Comme l'enjeu est de taille, il ne faudra épargner aucun effort pour que la Réunion intergouvernementale de haut niveau se prépare de façon inclusive et efficace afin d'en assurer le succès et de parvenir à des résultats concrets, sous forme notamment de document stratégique final.

Pour faciliter ses délibérations, le Comité sera saisi du rapport de la Réunion d'experts et consultation avec les parties concernées pour examiner la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012): Cadre d'action de

Biwako (Bangkok, 23-25 juin 2010) (E/ESCAP/CSD(2)/4). Le rapport fournira au Comité des recommandations sur: a) un projet d'ordre du jour pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau; b) le projet de documentation pour la Réunion; et c) les possibilités offertes quant à la proclamation d'une nouvelle décennie pour les personnes handicapées couvrant la période 2013-2022 en vue d'accélérer l'action visant à promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique. Après examen de ces différents sujets, le Comité souhaitera peut-être soumettre ses propres recommandations à la Commission à sa soixante-huitième session pour décision finale.

8. Examen de l'orientation future du programme de travail

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à formuler des directives sur l'orientation à court et à moyen terme de l'action du secrétariat dans le domaine du développement social, en tenant compte de l'orientation et des priorités du programme de travail définies dans le cadre stratégique pour 2010-2011 et dans le projet de cadre stratégique pour 2012-2013, tels qu'approuvés par la Commission à sa soixante-sixième session.

Le Comité pourra aussi donner son avis au secrétariat quant à la façon de tenir pleinement compte des conclusions de la présente session dans la planification et la mise en œuvre du programme de travail du secrétariat.

9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à faire connaître, à l'avance, les propositions et/ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires de développement social à soumettre pour examen à la Commission à sa soixante-septième session.

10. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être débattre et décider du thème de sa troisième session devant se tenir en 2012. Il pourra aussi examiner toute autre question portée à son attention.

11. Adoption du rapport

Le Comité du développement social examinera et adoptera le rapport sur sa deuxième session qui sera soumis à la Commission à sa soixante-septième session.
